Image not found or type unknown

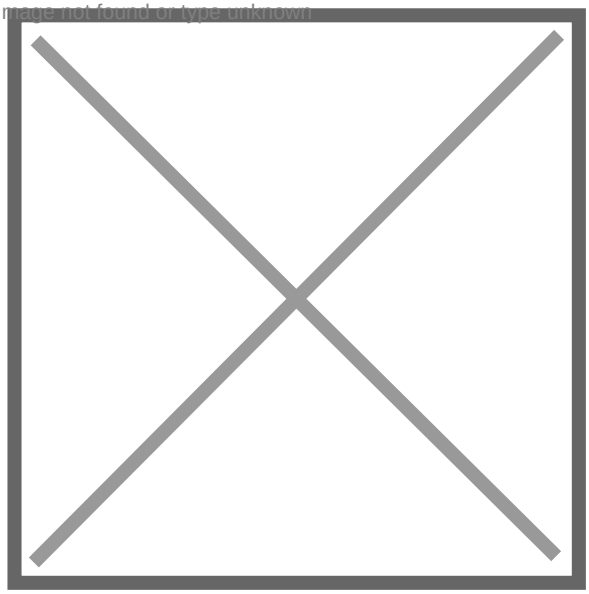

Vole carte bleu avec une banque qui se moque de ses client

Par **micall**, le **12/03/2010** à **18:31**

Bonjour,Le 28 janvier 2010 après avoir dîner chez Flunch je retourne travailler.
Le 29 janvier je désire faire un retrait et je m'aperçois que ma carte bleu visa 1ere a disparu, je fait opposition avec un courrier mais a se moment la je pense l avoir perdu tous simplement.
Le 30 consultant mes comptes je vois 500 € de retrait suivi de 5x80 € donc un total de 900€ tous dater du 28/01/2010 effectuer dans mon département le 64.
Je porte plainte et monte un dossier fraude auprès de ma banque BOURSORAMA.
Quelque jour plus tard avec le décalage des retraits et leur apparition viennent s'ajouter des achat sur le département 31 pour 211 € et 2 paiements de PMU sur paris pour 800€ tous effectuer bien sur le 28/01/2010/
Début mars je reçoit encore (sur la carte bleu 1ere a partir du 27 les paiement effectuer tombe le mois suivant et donc sont apparut a mes yeux seulement début mars) 412 € d'achat encore dans le 31.

Je pense avoir fait les chose aux mieux, je m'explique, je tape toujours mon code en me dissimulant, et le seul endroit ou je l'ai noter, le font de mon cerveau.
J'ai fait opposition tous de suite après avoir découvert la disparition de ma carte.

Pourtant après avoir fournis toutes les pièces demander par ma banque BOURSORAMA banque leur réponse et celle-ci : ces opérations ont été effectuées avant votre opposition .conformément a aux articles 12 des conditions générales CB, ces transactions restent a votre charge.

Alors 2 choses,
La 1er pourquoi me demander de monter un dossier si de toute façons des le départ ils connaissaient le résultat, j'ai déjà perdu beaucoup d'argent était il nécessaire de me faire

payer plusieurs recommander avec accuser, et perdre du temps a monter un dossier, un réponse de leur part me stipulant [Mr vous avez était victime d'un vol, tans pis pour vous, nous ne pouvons rien faire pour vous malgré nos regret]

La seconde, j'ai toujours étais un utilisateur de CB parce que je me croyais en sécurité a partir du moment ou personne ne pouvez avoir accès à mon code.
Je viens par la force des chose de voir que telle n'et pas le cas et que les banque cache bien sur les failles du système des carte bleu.
J ai déjà entendu des fraudes avec des distributeurs piéger ou des stations service trafiquer, mais jamais a partir d'une carte bleu volé.

Maintenant si quelqu'un peux me donner un moyen de faire bouger ma banque sur mon dossier je le remercie par avance.

Par **micall**, le **12/03/2010** à **18:32**

Petite précision mon opposition a étais faite par téléphone et par courrier.
Les 900€ ont étais fait très certainement avec mon code.
Je suis actuellement sur une piste pour mon dossier, ma femme travaillant pour une radio, elle a fait appel à leur service juridique qui vienne de me donner quelque info de droit, (Art.L132-3 du Code monétaire et financier) et surtout la procédure a suivre avec les banque qui ne joue pas le jeux.

Se qui me rend furieux et la façon dont mon dossier a étais suivi ainsi que la façon dont on m'informe.
Le pire, juste avant ces événement j'étais super content de ma banque et j'avais demander des info pour transfère un pea bien remplis, mon livret A tous aussi remplis ainsi que tous mes autres comptes et si il ne m'ont jamais appeler pour me parlé de mon dossier de fraude, pour les transfères j'ai reçus plusieurs relance

Par **chris_ldv**, le **15/03/2010** à **11:21**

Bonjour,

Pour toutes les opérations réalisées avec votre carte **[s]ET[/s]** votre code avant l'opposition vous êtes responsable sauf à prouver que vous avez donné votre code sous la contrainte ce qui est, dans la pratique, assez compliqué.

Pour toutes les opérations frauduleuses réalisés avec votre carte **[s]SANS[/s]** votre code votre banque est responsable.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés